

DÉCLARATION DE PRODUCTION DES CONCESSIONS DE CULTURES MARINES IMPLANTÉES DANS LA MANCHE

(Réf. : Article 5.7 du cahier des charges)

Période du au

Nom ou raison sociale : *(Dans le cas d'une société indiquer le nom des gérants et des associés)*.....

N° ENIM ou MSA :

Adresse du siège de l'entreprise :

N° de téléphone :

N° de fax et/ou adresse e-mail :

1. LES EMPLOIS :

Veuillez noter ci-dessous toute la main d'œuvre employée sur votre exploitation, y compris vous-même et votre famille le cas échéant.

Zones	Type d'emplois	Nombre d'employés (chef d'entreprise inclus)	Régime social
Utah Beach	Saisonniers		
	Permanents		
Lestre-Morsalines	Saisonniers		
	Permanents		
Le Cul de Loup	Saisonniers		
	Permanents		
Baie de Saire	Saisonniers		
	Permanents		
Nord Cotentin	Saisonniers		
	Permanents		
Côte des Isles	Saisonniers		
	Permanents		
Pirou	Saisonniers		
	Permanents		
Anneville-Sur-Mer	Saisonniers		
	Permanents		
Gouville sur Mer – Blainville sur Mer	Saisonniers		
	Permanents		
Pointe d'Agon	Saisonniers		
	Permanents		
Annoville - Lingreville	Saisonniers		
	Permanents		
Havre de la Vanlée	Saisonniers		
	Permanents		
Coudeville – Bréville – Donville	Saisonniers		
	Permanents		
Iles Chausey	Saisonniers		
	Permanents		
Nombre <u>total</u> de personnes employées par votre entreprise :			

2. L'EXPLOITATION

Répartition de votre cheptel sur votre exploitation en moyenne sur l'année :

Origine des coquillages (*Huîtres seulement*) : Captage Ecloserie Autres :

Ploïdie (*Huîtres seulement*): Diploïde Triploïde

Si les deux sont présents, veuillez indiquer le pourcentage pour chaque type :

Zone	Naissain		Demi-élevage (<i>Huîtres seulement</i>)		Adultes	
	Superficie des parcs utilisés ou longueur des bouchots	N° des parcs	Superficie	N° des parcs	Superficie des parcs utilisés ou longueur des bouchots	N° des parcs
Utah Beach						
Lestre-Morsalines						
Le Cul de Loup						
Baie de Saire						
Nord Cotentin						
Côte des Isles						
Pirou						
Anneville sur Mer						
Gouville sur Mer – Blainville sur Mer						
Pointe d'Agon						
Annoville - Lingreville						
Havre de la Vanlée						
Coudeville – Bréville – Donville						
Iles Chausey						

3. LA PRODUCTION CONCHYLICOLE :

PRODUCTION TOTALE

Zone	Quantité totale produite en unités ou en kg				
	Huîtres			Moules	
	Naissain	Demi-élevage	Adultes	Naissain	Adultes
Utah Beach					
Lestre-Morsalines					
Le Cul de Loup					
Baie de Saire					
Nord Cotentin					
Côte des Isles					
Pirou					
Anneville sur Mer					
Gouville sur Mer – Blainville sur Mer					
Pointe d'Agon					
Annoville - Lingreville					
Havre de la Vanlée					
Coudeville – Bréville – Donville					
Iles Chausey					

AUTRES ESPÈCES :

PRODUCTION VENDUE :si identique à la production totale, cochez la case suivante

Zone	Quantité vendue en unités ou kg				
	Huîtres			Moules	
	Naissain	Demi-élevage	Adultes	Naissain	Adultes
Utah Beach					
Lestre-Morsalines					
Le Cul de Loup					
Baie de Saire					
Nord Cotentin					
Côte des Isles					
Pirou					
Anneville sur Mer					
Gouville sur Mer – Blainville sur Mer					
Pointe d'Agon					
Annoville - Lingreville					
Havre de la Vanlée					
Coudeville – Bréville – Donville					
Iles Chausey					

Je certifie l'exactitude des informations fournies,

Date :

Signature :

Le présent document constitue la déclaration de production annuelle, en application de l'article R923-11 du Code rural et de la pêche maritime, qui doit être fournie à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du lieu du siège social de l'exploitation conchylicole avant le **31 janvier 2023**. Cette déclaration peut être envoyée par courrier ou par voie électronique à l'adresse suivante : cultures-marines@manche.gouv.fr